

HÉRISSON

LE JOURNAL DE L'INFORMATION PIQUANTE DE LA CGT CGI



Remis à la direction le 27 novembre



La CGT signe la plus forte progression au 1er tour. Merci !

Merci à toutes celles et tous ceux qui nous ont soutenu. Merci de cette confiance et pour tous vos encouragements.

La représentativité CGT-CGI augmente de 65% à 19,3% !



Nous allons encore avoir besoin de vous en décembre.

Le second tour vous permettra de nous donner des élu·e·s et des moyens d'agir au quotidien dans vos CSE. Pour y parvenir, il vous faut maintenir et amplifier votre soutien à nos listes.

Vous lirez partout qu'il vous faut voter pour untel ou unetelle pour défendre vos intérêts sans parti-pris, de manière constructive, face à une direction « partenaire » vers qui on fait des « propositions »... toujours sans vous.

Quels intérêts ? Quelles propositions ? Comment les défendre ? Par le compromis social ou par le renoncement ? Et sans parti-pris ? On ne prend plus parti pour les salariés ?

Côté CGT, nous avons consacré tous nos efforts à parler à ce que vous êtes : **des citoyens et des citoyennes de CGI.**



Nous vous présentons un programme clair et transparent pour les 4 années à venir. Il est plein de parti-pris, débattu collectivement, et a été distribué dans chaque agence CGI.

Pour celles et ceux que nous n'avons pas pu rencontrer, il reste entièrement disponible en ligne à l'adresse :

Revendications.cgt-cgi.com



Salaires et carrières



Formation



Santé au travail



Rythmes de travail



Responsabilité sociale



Objectifs et évaluation



Sens du travail

Votez CGT-CGI. Faites voter vos collègues au second tour.

Chaque voix va compter, dans chaque CSE !

Second tour : votez pour la liste complète !

Vous pouvez être tenté·e·s de rayer des noms que vous ne connaissez pas ou ne sont pas sur votre site géographique. **C'est un mauvais calcul.** Les listes CGT sont construites pour être équilibrées au niveau de la répartition géographique, de la mixité, des compétences, des stratégies etc...

Un bulletin raturé pèse proportionnellement moins. La moitié de noms rayés, c'est un **demi-bulletin CGT** mis dans l'urne. Et au bout ce sont des postes qui partent aux autres listes.

S'il vous plaît, ne rayez pas. **Votez pour les listes complètes !**

Un vrai bazar au 1er tour : la CGT-CGI a saisi le Tribunal d'Instance de Courbevoie !

Le dépôt des listes du 1^{er} tour a donné lieu à une véritable foire indigne d'une grande ESN. Certains n'en ont fait qu'à leur guise et ne se sont pas embarrassés pour prendre de grandes libertés avec la loi.

Ainsi nous avons constaté avec consternation :

- qu'aucune des listes de la CFTC n'était signée de l'autorité syndicale dûment habilitée (la personne morale du syndicat) comme prévu dans le PAP¹.
- que pas moins de 18 listes ne respectaient pas l'obligation de représentation équilibrée entre les femmes et les hommes (8 CGC, 8 CFTC et 2 UNSA)
- que 6 d'entre elles (toutes CGC) étaient même uninominales, ce qui est illégal.

De son côté, la Direction n'a pas été en reste avec une **Directrice des Relations Sociales portée disparue**, préférant déléguer les charges de ce grand moment de démocratie sociale. De plus, **le PAP a été appliqué de manière très différenciée**, les listes non conformes de la CFTC ayant été prise en compte sans une remarque alors **que la CGT s'est vu refuser ses listes sur Nord pour un retard de 2 minutes** à 12h02, bénin car sans conséquence pour l'organisation du scrutin. En effet, les listes envoyées par courrier recommandé étaient encore recevables durant tout l'après-midi.

Quel enjeu pour tenter ces manœuvres ?

Le 1^{er} tour est l'occasion de **mesurer la représentativité des syndicats** ce qui est déterminant pour les règles de conclusion des futurs accords d'entreprise. C'est donc une petite compétition démocratique entre les syndicats. **Tous se sont prêtés**

à cette épreuve mais malheureusement pas avec les mêmes règles. Rien qu'en présentant notamment des listes uninominales interdites **là où la CGT et la CFTC s'y sont refusées**, la CFE-CGC a ainsi eu accès irrégulièrement à près de 2000 électeurs sur lesquels elle a recueilli 64 voix. Impossible de déterminer précisément la hauteur du préjudice mais on peut évaluer à environ 5%, l'avance prise par la CGC grâce à ce « faux départ » non sanctionné à ce jour².

Le problème n'est pas seulement arithmétique et démocratique, **c'est aussi et avant tout un problème de valeurs défendues par les syndicats et de lutte pour les droits des femmes.** La CGT se bat quotidiennement

que **des avancées concrètes**, comme par exemple la création de l'index égalité professionnelle ont été obtenues. Nous étions **tous ensemble (CFDT, CGT, FO, CGC et CFTC)** pour essayer d'améliorer encore les effets de cet index **en intervenant unitairement** le 21 décembre 2018 auprès de la ministre du travail en ces termes : « *Nous voulons qu'en matière d'égalité professionnelle, le volontarisme des discours, se matérialise réellement par une mise en pratique dans la loi* »³.

Nous avons donc décidé d'agir en justice

Il est atterrant que certains **foulent au pied l'une de ces lois conquises en commun et discréditent nos engagements unitaires** pour de basses manœuvres électoralistes.

Pour toutes ces raisons, **la CGT a demandé** au Tribunal d'Instance de Courbevoie **l'annulation des listes irrégulières.** Malheureusement, le Tribunal n'a pas été en mesure de respecter le délai de 10 jours dont il dispose pour statuer et **l'audience a été fixée au 15 novembre, après le début du premier tour.** Tout ceci est très préjudiciable à notre action qui, même si elle aboutit, perdra beaucoup de sa force. Un jugement sera néanmoins rendu le 29 novembre.

Certains continuent même de manière éhontée au second tour et en subiront aussi les conséquences !

1 : PAP = Protocole d'Accord Préélectoral.

2 : Lire l'[analyse plus détaillée du préjudice](#)

3 : [Lettre intersyndicale du 21/12/2018 à la Ministre du Travail](#)



Le 5 décembre 2019 : un jour pas comme les autres

Toutes et tous en grève pour une société plus juste et solidaire !

Au moins 5 bonnes raisons de se mobiliser !!

1. Le droit à retraite serait proportionnel à la durée de cotisation

Plus on cotise longtemps, plus on a de points. Mais les périodes d'études supérieures ne sont pas rémunérées, donc pas cotisées... Pour compenser, les salarié-e-s diplômé-e-s seraient condamné-e-s à travailler au-delà de 70 ans pour maintenir leur niveau de vie. Les femmes diplômées, avec des carrières plus interrompues que les hommes, seraient encore plus pénalisées.

2. Tous les salaires de carrière seraient pris en compte pour le calcul de la pension

L'impact des précarités du début de carrière, qui est aujourd'hui neutralisé par un calcul sur les 25 meilleures années dans le privé, ne le serait plus. Mauvais plan si vous avez fait des stages ou un doctorat.

3. Le droit à retraite serait proportionnel au salaire moyen de carrière

Plus le profil de carrière est ascendant, plus le salaire moyen de carrière décroche du dernier salaire et plus le niveau de la pension décroche du dernier salaire. Les pays appliquant ce système en font la triste démonstration.

4. Les cadres seraient exclus des mécanismes de solidarité

Les périodes indemnisées au titre de la maladie, du chômage, d'une incapacité de travail ou de la maternité seraient désormais financées par l'impôt, sous forme d'aides sociales qui seraient délivrées sous conditions de ressources.

5. Un cadre sur dix ne pourrait plus cotiser sur la totalité de son salaire dès 2020

Une perte majeure de droits pour les cadres, condamné-e-s à jouer une partie de leur retraite sur les marchés financiers (en se constituant une épargne dont les assureurs ne garantissent même pas la restitution). Une perte pour le système solidaire de retraite par répartition qui serait privé de cette part des cotisations.

Jeunes ou vieux, tous concernés !!

Alors que l'accès au premier emploi stable a lieu à 27 ans en moyenne, contraindre les jeunes à cotiser 43 annuités pour avoir une retraite à taux plein équivaut à une mission impossible, surtout quand on sait qu'à 62 ans seul un actif sur deux est encore en emploi.

Et surtout n'oublions pas que, si l'espérance de vie tend à augmenter, l'espérance de vie en bonne santé est en stagnation depuis 10 ans (source DRESS).



Le temps d'un BAC +5 avant la carrière, cela voudrait dire une fin de carrière à :



Consultez le dossier retraites de l'UGICT-CGT : <http://agirc.reference-syndicale.fr/>

Alors, vous hésitez toujours ?

Faites une simulation de vos futurs droits ici : <https://reforme-retraite.info/>

Pour ceux qui préfèrent une démonstration orale sur le faux problème des retraites



Contrairement à ce que vous pouvez entendre chez (presque) tous les éditorialistes nous vendant leur soupe anti-sociale habituelle, le coût des retraites n'augmente pas, vous ne nous croyez pas, alors consultez cette vidéo explicative :

LA RÉFORME DES RETRAITES - FRANCK LEPAGE & GAËL TANGUY

Eh dis moi, c'est quand qu'on s'arrête ?

- La réforme des retraites ou plutôt « les réformes des retraites » devrions nous dire, tant de nombreux gouvernements ont érodé le système par répartition mis en place en 1945 avec la création de la sécurité sociale, est une longue histoire.
- En voici un résumé en BD ici : <http://www.cgt-cgi.com/spip.php?article196>

La grève chez CGI : mode d'emploi

Vous vous interrogez sur la manière de procéder chez CGI pour pouvoir participer à un mouvement de grève nationale tel que celui du 5 décembre ? Cliquez sur la fiche pratique ci-contre.

En cas de doute, n'hésitez pas à consulter un élu CGT



Gestionnaire Santé & Prévoyance : Verspieren OUT !

La Protection Sociale regroupe d'une part la Complémentaire Frais de Santé (remboursement de soins médicaux), d'autre part la Prévoyance (risques arrêt de travail, incapacité, décès).

A CGI, la protection sociale est basée sur 3 intervenants :

- un Conseil (reporting et pilotage)
- un Gestionnaire (gestion des assurés et des sinistres)
- un Assureur (couverture du risque)



Le contrat d'assurance est établi entre CGI et l'assureur. C'est avec l'assureur que sont définis les niveaux de garantie. Le Conseil est un prestataire de CGI. Le Gestionnaire agit par délégation de l'assureur (il est rémunéré en partie sur les cotisations salariales et patronales).

Nous avons depuis le 1^{er} janvier 2014 :

	Santé	Prévoyance	Désignation
Conseil	MERCER	MERCER	Imposé par la direction
Gestionnaire	VERSPIEREN	AG2R	Choisi sur appel d'offre
Assureur	AG2R	AG2R	Choisi sur appel d'offre

Au 1^{er} janvier 2020, la direction impose MERCER en tant que gestionnaire. **Quelles conséquences ?**

Pour lire la suite en détail : [Protection sociale, du nouveau en 2020 !](#)

Retenues sur salaires : quels sont vos droits ?

Vous êtes nombreux et nombreuses à nous avoir contacté au sujet d'erreurs sur un bulletin de salaire, de retards de mise en place de la mutuelle ou de la prévoyance, de cartes tickets restaurant, des transports en commun, etc.

Mais plus grave encore, les errements coupables de CGI sur vos dossiers administratifs ont parfois des impacts sur votre vie bien réelle et concrète. De plus en plus d'entre vous se voient envoyées des **fiches de paye à 0€** (zéro euros) sans la moindre base légale pour procéder. La direction est pourtant au courant mais ne réagit pas !

La CGT-CGI a pu **constater et traiter des dizaines de cas**. Et malgré les remontées et les corrections, pas de modification des pratiques...

Problèmes pour payer les factures, d'interdit bancaire, d'obtention d'un bail ou d'un prêt, titres de séjour refusés, remboursements de frais de santé en attente, vacances annulées... tout y passe au niveau conséquences graves.

Contactez-nous pour vous faire assister. Mail, téléphone, réseaux sociaux. Ne restez pas seuls !

Voir la fiche pratique : [retenue sur salaire](#)

Vos Délégués et Représentants Syndicaux CGT

Délégué Syndical Central

Jean-Pierre BAROUKHEL-MOUREAU

07.83.22.17.89

Grand-Est

Pascal GIFFARD-BOUVIER

06.11.83.78.27

Sylvie DAMON

06.69.40.27.14

FGDC / SHAPSHA

Guillaume AUGIER

06.82.44.69.38

Philippe BLANCHET

07.87.95.56.19

Jacques LABANSAT

06.87.04.55.13

Ile-de-France / Nord

Randja KANOUNI

06.99.87.85.06

Grand-Ouest

Audrey ESPES 06.80.85.19.76

Grand Sud Pascal GENTY 06.95.69.74.02



47 rue des Docks

69336 LYON

04.69.64.61.17

contact@cgt-cgi.com

<http://www.cgt-cgi.com>

Réseaux Sociaux



<https://www.facebook.com/SyndicatCGTCGIFrance/>



Facebook

Twitter

<https://twitter.com/CgtCgiFrance>

